

# Bulletin académique

n°937

du 18 juillet 2022



Bulletin académique n° 937 du 18 juillet 2022

# Sommaire

Direction des Relations et des Ressources Humaines	
- Recrutement d'enseignants du premier degré en service partagé à l'INSPE	3
Division des Personnels Enseignants	
<ul> <li>Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021/2022 - Corps des professeurs certifiés</li> </ul>	7
- Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021-2022 - Corps des conseillers principaux d'éducation	10
- Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021-2022 - Corps des professeurs d'éducation physique et sportive	11
- Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021/2022 - Corps des professeurs de lycée professionnel	12
<ul> <li>Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle - Année scolaire 2021/2022 - Corps des psychologues de l'éducation nationale</li> </ul>	14
- Appel à candidatures : directeur-trice du CIO de Gap	15

# REPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12) ce.ba@ac-aix-marseille.fr



# Direction des Relations et des Ressources Humaines

#### DRRH/22-937-148 du 18/07/2022

#### RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'INSPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 1er et 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par: M. BOURDEAUD'HUY - DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail: ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

1 poste d'enseignant en service partagé à l'INSPE est à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : Profil : Profil enseignement du 2<sup>nd</sup> degré à l'Inspé de Marseille

## 1/ Candidature

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <a href="mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr">ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</a>; <a href="mailto:laurence.espinassy@univ-amu.fr">laurence.espinassy@univ-amu.fr</a>; <a href="mailto:isabelle.riou@univ-amu.fr">isabelle.riou@univ-amu.fr</a> (Guetchoudian Isabelle) au plus tard le 25 juillet 2022 minuit suivant la publication de cet avis, s/c du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:

Objet : INSPE 2021-2022 – NOM- PRENOM - DISCIPLINE Copie à : établissement d'affectation du candidat

## Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation.
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de PPCR,
- le dernier arrêté d'échelon.

#### 2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'INSPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

## 3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'INSPE est prononcée par le recteur de l'académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans un établissement scolaire (collège-lycée) de l'académie d'Aix-Marseille
- Une à l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

## 4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service d'enseignement en établissement scolaire (collège-lycée) et un demi-service d'enseignement à l'INSPE.

# 5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

# 6/ Poste ouvert au recrutement 1er septembre 2022

Discipline	Profil	Département	Contacts
Formation des enseignants du 2nd degré	Histoire-Géographie mentions 1 et 2	INSPE collège ALLSH	Responsable collège ALLSH jean-francois.garcia@univ-amu.fr



# Campagne d'emplois 2022 RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)

Composante (UFR, Ecole, Institut)		
	Nom:	Inspé
Localisation géographique	du poste :	Avignon
Identification du poste à pourvoir_		
Section	on(s) CNU:	22-23
Date prévisionnelle de prise de	e fonction:	01/09/2022
Durée (6 ou	12 mois):	31/08/2023
Quotité (50% o	u 100 %):	100%
N° poste SIHAM (tableau campagne emp	oloi 2021) :	893
PROFIL		
	Profil cour	t du poste
mi-temps histoire-géographie mentions 1 et 2		
Job Profile		
Teacher education		
Research Field EURAXESS		
http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/jobs/jobsByResearchField		
<b>Enseignement</b>		
Département d'enseignement :	Collèges A	LLSH
Nom du directeur/de la directrice du	lean-France	çois GARCIA
département :		
Tél :	06 23 78 1	
e-mail :	Jean-franc	cois.garcia@univ-amu.fr

## Profil détaillé du poste :

## Compétences particulières requises :

Le poste concerne la formation initiale des enseignants en histoire-géographie. La personne recrutée sera intégrée aux équipes pédagogiques pour enseigner au niveau master dans la formation MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dans les mentions 1 (premier degré) et 2 (second degré).

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en lettres modernes et en didactique des lettres, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui :
  - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
  - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité;
  - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- L'obtention du CAFFA est souhaitable.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'Histoire-Géographie, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation rechercheformation sont particulièrement appréciées.



## **Enseignement:**

Elle devra être à même d'enseigner la méthodologie des épreuves écrites et orales du concours du Capes d'histoiregéographie, mais également la didactique de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique. Elle viendra par ailleurs renforcer les équipes pédagogiques en charge de la polyvalence des professeurs des écoles et les équipes de culture commune.

La personne recrutée viendra contribuer à l'adossement à la recherche de la formation des enseignants et devra être sensibilisée à l'évaluation par compétences. Les candidatures émanant de personnes titulaires d'un concours de recrutement du second degré, CAPES d'histoire-géographie ou agrégation, et ayant une expérience de l'enseignement secondaire en histoire-géographie, sont fortement encouragées. Les enseignements ont lieu principalement sur les sites de l'INSPE d'Aix en Provence. Le suivi des étudiants stagiaires pourra par ailleurs nécessiter des déplacements ponctuels dans les établissements de l'académie (principalement dans les Bouches-du-Rhône.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille, le 11/07/2022	La Directrice de l'Inspé
	Pascale BRANDT-POMARES



# Division des Personnels Enseignants

# DIPE/22-937-797 du 18/07/2022

# TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CORPS DES PROFESSEURS CERTIFIES

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

#### Arrête:

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1e septembre 2022.

AICARDI	ALAIN
ALBRAND	DIDIER
ALPHAND	VERONIQUE
ANDRE	FRANCOIS
ANTZAK	ELIANE
ARNAUD	ODILE
AYARD	CLAIRE
AZARIAN	MYLENE
BALENCI	CHRISTINE
BERGEL	MARIE HELE
BERNOT	MARIE JOSE
BIRABEN	MIREILLE
BORNAND	MARIE-LYNE
BOUSCARLE	PASCALE
BOUST	MARIE-PIERRE
BRETAUDEAU	JACQUES
BUISSON	ADELINE
BURDETT	CHRISTINE
CARRERE	HELENE
CESARI	NADINE

**CRISSIN HUBERT DALLAPORTA FLORENCE DAMOSSO POULAIN CHRISTINE DELFINO SOPHIE FABRE CHRISTIAN FAURE VERONIQUE FAURE VIVIANE FERRARETTO FREDERIC GENY** MARC **GOUZLAND** LUC

HEDAN JEAN-CHARLES
HELMLINGER CATHERINE
ISOLICA REMY
KEGELART MARIANNE
LAUTHIER MARIA
LOPEZ ELISABETH
MAILLE ANNE

MALE CHRISTOPHE
MALTERRE GERARD
MARCHESSEAU CATHERINE
MARTIN MARIE-CLAUDE

**MARTIN BRUNO MIGNEMI SUZANNE MOREELS NATHALIE MUNOS BERNARD NICOLI** JEAN-PIERRE **PATRONE JOSEPH PEIGNOT DOMINIQUE POIRIE FRANCIS POMMIER** JEAN LUC **REBOUL PATRICK RENUCCI ISABELLE RICOTTA SALVATOR RIVOIRA** MARIE CLAUDE **ROMEUF DOMINIQUE ROSTE HERVE** 

SARRET-DIESCH **CLAUDINE SEREKIAN PATRICK SERRE** SYLVIE **SOTOCA RODOLPHE TEISSIER CATHERINE THEPENIER VINCENTE TOQUE PATRIZIA TRIGANO** JEAN FRANC

LOUIS

**GERALDINE** 

**RUGGIERI** 

**VACHER** 

VALLEJO FRANCOIS VESPA CHRISTIAN

VINCENT BURTEY MARIE CHRISTINE

VINCIGUERRA ANNIE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté



# Division des Personnels Enseignants

# DIPE/22-937-798 du 18/07/2022

# TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 - CORPS DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

#### Arrête:

Article 1 : Les conseillers principaux d'éducation dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1e septembre 2022.

GAIGNE JEAN PIERRE
KRZAKALA OLIVIER
LAGACHE SOPHIE
LE JEUNE PATRICK
PEYRE LAURENT
SHTUFI MORALES SONIA

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

# Division des Personnels Enseignants

# DIPE/22-937-799 du 18/07/2022

# TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 - CORPS DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

#### Arrête:

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1e septembre 2022.

BAGNOLI	LUCETTE
BULLEUX	PATRICE
CECCONI	JOSEPH
CICUT	FLORENCE
DENANTE	LOUIS
GAUTIER	FRANCOISE
KLEIN	FRANCOIS
MARTINEZ	THIERRY
NOVI	AGNES
PARAT	ODILE
RICARD	OLIVIER
RIGAUT	JEAN LOUIS
SEGUI	PHILIPPE
TERRIER	DANIEL
THIBAUT	PHILIPPE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté



# Division des Personnels Enseignants

# DIPE/22-937-800 du 18/07/2022

# TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

#### Arrête:

Article 1 : Les professeurs dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1e septembre 2022.

BACH	BERNARD
BEAUMET	ALAIN
CAPO	YVAN
CAYO	THIERRY
CLARETON	OLIVIER
CLEMENT	SYLVIE
FROMONT	ALAIN
GARCIA	SOPHIE
GERARDOT	MARIANNE
GOURDET	FRANCOISE
GRANIER	DANIEL
HISQUIN	LAURENT
INGLEBERT	RICHARD
JACQUAINT	SOPHIE
MOUSSA	RAOUDHA
NOURI	SOUAD
RAIMOND	PASCAL
ROUSSEL	DIDIER
RUGGIERO	PASCAL
SLOTALA	FRANCOISE
TAORMINA	BRUNO
TOSI	ANGE
TROUCHE	SYLVIE

VALLET MIREILLE VERDELHAN SYLVIANE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

# Division des Personnels Enseignants

# DIPE/22-937-801 du 18/07/2022

# TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CORPS DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

#### Arrête:

Article 1 : Les psychologues de l'éducation nationale dont les noms suivent, accèdent à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle à compter du 1e septembre 2022.

GABRIEL NATHALIE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté



# Division des Personnels Enseignants

# DIPE/22-937-802 du 18/07/2022

## APPEL A CANDIDATURES: DIRECTEUR-TRICE DU CIO DE GAP

Destinataires : Mesdames et Messieurs les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité EDO, s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : DASEN 05 : ce.cab05@ac-aix-marseille.fr - M. CASSAR- Directeur Régional Académique à l'information et à l'Orientation - Tel : 04 42 91 70 15 - mail : ce.draio@region-academique-paca.fr

Le poste de directeur-trice du CIO de Gap est à pourvoir à la rentrée 2022.

Ce poste est ouvert aux psychologues de l'éducation nationale affectés dans l'académie d'Aix-Marseille.

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

	FICHE DE POSTE Directeur-trice du CIO de GAP
Objet	Poste de Directeur-trice de CIO à GAP
Contexte territorial	Le département des Hautes-Alpes compte 14 collèges, 4 LGT et 4 LP déployés dans 2 réseaux académiques.  Population scolaire plutôt favorisée, donc enjeu fort pour prise en charge adaptée à la grande difficulté scolaire dans ce contexte.
Missions principales	Animer et impulser le travail d'une équipe autour d'un projet de CIO Aménager les temps de travail individuels et collectifs nécessaires à l'accomplissement des missions des personnels Veiller à la gestion matérielle et budgétaire du CIO Favoriser la réflexion et l'analyse au sein de l'équipe Intégrer les actions du CIO dans les projets travaillés en réseau. Articuler la politique d'orientation en étroite cohérence avec le pilotage de l'IA-DASEN. Poursuivre les contacts engagés avec les partenaires éducation nationale et hors éducation nationale Concevoir en lien avec les chefs d'établissement dans le cadre du réseau des actions d'information et de formation en direction des personnels Analyser pour appréhender le fonctionnement des établissements du réseau en collectant des données statistiques, en fournissant des éléments d'observation, en étudiant les parcours des élèves, ceci afin de dégager des pistes d'action. Contribuer à la définition d'actions à mettre en œuvre avec les chefs d'établissement notamment dans l'accompagnement des parcours des élèves Mettre en place des actions visant à transmettre aux élèves et aux étudiants une bonne connaissance des filières de formation, du tissu économique et des milieux de travail, notamment par l'organisation de rencontres et de visites participant à la construction de leurs parcours (organisation du salon de GAP)  Analyser avec les partenaires du CIO les solutions de formation et d'accès à la qualification envisageables pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif Veiller à positionner le CIO dans le service public régional d'orientation (SPRO), en tant que structure de l'éducation nationale
Compétences et aptitudes requises	Conduite de réunion, capacités à organiser et à coordonner une nouvelle équipe composée de 2 équipes déjà constituées en les fédérant sur des projets communs.  Capacités d'analyse et de synthèse  Management, sens des relations humaines  Ingénierie de formation  Qualités relationnelles pour poursuivre les liens tissés avec les partenaires et représenter le CIO.
Modalités de recrutement	Les candidats enverront tous les documents qui leur semblent nécessaires pour étayer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, travaux réalisés,) par e-mail dans les 15 jours suivant la parution de cet appel. :  Objet : CANDIDATURE DCIO GAP 2022 – NOM PRENOM  Destinataires : <a href="mailto:ce.cab05@ac-aix-marseille.fr">ce.cab05@ac-aix-marseille.fr</a>